

Extrait des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de BAIGTS DE BÉARN**NOMBRE DE MEMBRES****SEANCE du 11 avril 2023**

En Exercice	Présents	Votants
14	12	12

Procuration : 0DATE DE CONVOCATION

06 avril 2023

DATE D’AFFICHAGE

06 avril 2023

SECRETAIRE DE SEANCE

Céline LABASTE

L’an deux mille vingt trois, le onze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAIGTS de BEARN, régulièrement convoqué, s’est réuni, à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy PÉMARTIN, Maire.



PRÉSENTS : Christine APESTEGUY, Elodie CARRASQUET, André DOMERCQ, Benoît DOMERCQ, Tiphaine DUBOURG, José FLORES, Alain DOUCHINE, Céline LABASTE, Sébastien LABISTE, Vincent LAHITTE, Muriel MARLAT, Guy PÉMARTIN - Maire

Absents excusés : Laurent ALCETEGARAY, Annie LAFITTE

Délibération 2023-25: Objet : budget principal commune : fongibilité des crédits

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l’autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d’investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l’objet d’une décision expresse de l’exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l’objet d’une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l’assemblée de l’autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l’exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

ADOPTE le budget 2023.

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits
Pour extrait certifié conforme
Fait à BAIGTS de BEARN

La secrétaire de séance

Le Maire

Céline LABASTE

Guy PÉMARTIN